

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2227

21 septembre 2011

SOMMAIRE

Antin Infrastructure Luxembourg V	106850	Casabella S.A.	106881
Avial S.A.	106896	C & B Mechanical Group S.A.	106880
BGV III Amsterdam S.à r.l.	106866	C&E Holdings Luxembourg	106880
BGV III Bielefeld S.à r.l.	106866	Centerra Luxembourg (III) S.à r.l.	106882
BGV III Rotterdam S.à r.l.	106867	Centerra Luxembourg (II) S.à r.l.	106882
BGV III Stuttgart S.à r.l.	106867	Centerra Luxembourg (I) S.à r.l.	106881
Bigor Frederico International Sprl	106874	City Car Holdings S.A.	106882
BIS&S Sàrl	106874	Commerzbank Finance 3 S.à r.l.	106881
BJ Services International S.à r.l.	106874	Compagnie Maritime Monégasque Inter- national S.A.	106887
BJS ME Holdings S.à r.l.	106875	Consult Life Luxembourg	106887
Blum Audit Conseil Courtage (B.A.C.C. Lux) S.A.	106875	Continuous Improvement Job S.A.	106882
BMGA Alternative Lux SICAV-SIF	106859	Corsair III Benelux Investments S.à r.l.	106889
BNLFOOD International Limited	106876	Corsair III European Investments S.à r.l.	106889
BNLFOOD Investments Limited	106876	EM Holdings	106868
Boca S.à r.l.	106876	Glover International Investments S.A.	106895
Boca S.à r.l.	106877	Gracechurch S.à r.l.	106867
Bois-Matériaux Willy Putz Sàrl	106877	Ipheion S.A., S.P.F.	106878
Bonaco S.A.	106877	IRE Hotel II HoldCo 1 S.à r.l.	106879
Boucherie Ferreira S.à r.l.	106878	Lopesan S.à r.l.	106859
Boxford Investment S.A.	106878	Luxembourg Logistic Group S.à r.l.	106880
Brand Ladenbau Sàrl	106878	Mobsat Management S. à r.l.	106896
Brasserie Beim Mil, S.à r.l.	106879	Morgan Stanley Luxembourg Equity Hol- dings S.à r.l.	106859
Brindisi S.A.	106877	Nealux S.A.	106876
BSL Special Opportunities	106879	Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR	106887
BSL Special Opportunities	106875	Styron S.à r.l.	106890
BUREAU IMMOBILIER CHRISTIAN JEANPAUL S.à r.l.	106879	Trinseo Materials Operating S.à r.l.	106890
Caballo S.A.	106890	ULMH S.à r.l.	106895
Caballo S.A.	106895	WJH Holdings Sàrl	106858
C.A.E.- Aviation	106880	WPA Holdings Sàrl	106881
Cufruta S.A.	106896		
Cagest S.A.	106896		
Camping International S.A.	106889		

Antin Infrastructure Luxembourg V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.092.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on first of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Antin Infrastructure Partners FCPR, a joint ownership of securities (fonds commun de placement à risques) as defined in article L 214-20 of the French Monetary and Financial Code, having its office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, represented by Antin Infrastructure Partners SAS, its management company, having its registered office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, registered with the Paris trade and companies registry under number 487 530 677, represented by Mr Alain Rauscher, President of Antin Infrastructure Partners SAS, having its professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris,

here represented by Olivier Thill, jurist, having his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Paris, France on 29 June 2011.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Antin Infrastructure Luxembourg V" (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly 2011 or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) class A shares having a nominal value of EUR 10 (ten euro) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Additional classes of shares may be created from time to time at the occasion of a share capital increase.

The manager or the board of managers is authorised to render effective such increase of the share capital under the authorised share capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed.

The authorised share capital of the Company is set at EUR 100,000,000 (one hundred million euro) represented by 10,000,000 (ten million) shares having a nominal value of EUR 10 (ten euro) each. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, is authorised, during a period of five years from the date of publication in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of the present articles of association, to increase the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorised share capital.

The board of managers shall decide to issue shares in any of the existing share classes or to create a new class of shares, with or without premium, to be paid up in cash or by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and shall accept subscriptions for such shares, subject to article 189 of the law of 10th August, 1915.

The board of managers is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription under the authorised share capital (including, but not limited to, the determination, in case a new class of share is created, of the underlying investment to which it relates).

Each time the board of managers shall act, or shall be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised under the present Article 6, such share capital increase shall be recorded in a notarial deed at the latest one month after the decision by the board of managers to increase the share capital.

Moreover, the manager or, in case of plurality of managers, the board of management is authorised to issue any instrument convertible or exercisable into shares (including, but not limited to, flow-through convertible bonds) (the Instruments), in any form. Any issue of Instruments may only be made within the limits of the authorised share capital. The manager or, in case of plurality of managers, the board of management shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of reimbursement or repayment and any other conditions, which may be related to the Instruments.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, it being understood that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of a particular class of shares shall track the return of the investment made by the Company in relation to this class of shares,

- (i) after the deduction of a pro rata share of the Company's costs and liabilities which are not related to a particular investment and, where applicable, of a proportion of overall expenses; and
- (ii) after deduction of the costs and liabilities directly related to the investment for which this class of shares has been created; and
- (iii) after deduction of the losses suffered by the investment for which this class of shares has been created; and
- (iv) to the extent of the existence of distributable profits.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. Each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager

(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power, or by any person to whom signatory authority has been conferred.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly, may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, said majority necessarily comprising at least one A manager and one B manager. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers, said majority necessarily comprising at least one A manager and one B manager.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting, provided at least one A manager and one B manager attending the meeting jointly vote in favour of such a resolution.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may vote only on matters related to a class of shares which he owns.

For decisions related to all classes of shares, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions related to all the classes of shares are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's aggregate share capital, including all the classes of shares, and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits related to a particular investment may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their holding within the class of shares created for this investment, in accordance with article 7. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

The distribution of the liquidation profit, if any, will be made in accordance with article 7.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Antin Infrastructure Partners FCPR, prenamed: (one thousand two hundred and fifty) shares.	1,250
Total: (one thousand two hundred and fifty) shares.	1,250

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1500.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company (the Sole Shareholder) has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 4 (four). The Sole Shareholder appoints as managers of the Company with A signatory powers for an unlimited period of time:

- Mr Stéphane Ifker, with professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, and
- Mrs Mélanie Biessy, with professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris.

The Sole Shareholder appoints as managers of the Company with B signatory powers for an unlimited period of time:

- Mr Jean-François Bouchoms, with professional address at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

- Mr José Maria Trias Saladich, with professional address at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. The meeting entrusts Mr José Maria Trias Saladich of the daily and administrative management of the Company as from 30 June 2011, and entitles him to execute by his sole signature any operation and document in relation with the daily and administrative management of the Company, within the limit of EUR10,000 per operation.

2. The registered office is established at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. The Sole Shareholder appoints Deloitte SA, with registered office at L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf and registered with the Luxembourg trade and companies registry under the number B 067.895, as statutory auditor of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux-mil onze, le premier juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Luxembourg.

A COMPARU:

Antin Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques tel que défini dans l'article L 214-20 du Code Monétaire et Financier français, ayant son siège au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, représentée par Antin Infrastructure Partners SAS, sa société de gestion, ayant son siège social au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 487 530 677, représentée par Monsieur Alain Rauscher, Président de Antin Infrastructure Partners SAS, ayant son adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris,

ici représenté par Olivier Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France, le 29 juin 2011.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Antin Infrastructure Luxembourg V" (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra être changé à tout moment par la décision de l'Associé Unique ou de l'Assemblée des actionnaires, en accord avec l'article 15 de ces statuts.

Des classes de parts sociales peuvent être créées à tout moment lors d'une augmentation de capital.

Le gérant ou le conseil de gérance est autorisé à effectuer une telle augmentation de capital sous le capital social autorisé, entièrement ou partiellement, de temps à autre, pour toutes les parts sociales autorisées, qui n'ont pas encore été souscrites.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 100.000.000 (cent millions d'euro) représenté par 10.000.000 (dix millions) parts d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euro) chacune. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé, durant une période de cinq années à compter de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé.

Le conseil de gérance peut décider d'émettre des actions dans chaque classe de parts sociales existantes ou de créer une nouvelle classe de parts sociales, avec ou sans prime d'émission, payée en l'espèce ou en apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen. Le conseil de gérance devra accepter les souscriptions pour les parts sociales soumises à l'article 189 de la loi du 10 août 1915.

Le conseil de gérance est autorisé et doit déterminer les conditions de toute souscription sous le capital sociale autorisé (incluant, mais pas limité à, la détermination, en cas de création d'une nouvelle classe de parts, de l'investissement sous-jacent à laquelle cette classe se rapporte).

Chaque fois que le conseil de gérance est amené à effectuer une augmentation de capital, tel qu'autorisé sur le présent Article 6, cette augmentation de capital devra être enregistrée dans un acte notarié, au plus tard un mois après la décision du conseil de gérance d'augmenter le capital.

Par ailleurs, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à émettre tous instruments convertibles ou remboursables en parts sociales (incluant, mais pas limité à, des obligations participatives convertibles) (les Instruments), sous quelque forme que ce soit. Toute émission d'Instruments ne peut être faite que dans les limites du capital autorisé. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions de remboursement ou toutes autres conditions, qui seraient en relation avec les Instruments.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une portion des avoirs et des profits de la Société en proportion directe au nombre de parts sociales, étant entendu que les dividendes et les bonis de liquidation payés par les titulaires d'une classe de parts sociales seront en relation avec le rendement de cette classe de parts sociales,

(i) après déduction au pro rata des frais et des dettes de la Société qui ne sont pas liés à un investissement particulier et, le cas échéant, d'une fraction des frais généraux de la Société; et

(ii) après déduction des frais et des dettes directement liés à l'investissement pour lequel la classe de parts sociales aura été créée;

(iii) après déduction des pertes subies par un investissement pour lesquelles la classe de parts sociales aura été créée;

(iv) jusqu'à concurrence de l'existence de bénéfices distribuables.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et d'un gérant ayant un pouvoir de signature B, ou par toute personne à qui le pouvoir de signature a été conféré.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants, qui délègue(nt), déterminera/détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance, et à la condition qu'au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B présents ou représentés au conseil de gérance votent conjointement en faveur desdites décisions.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance, et à la condition qu'au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B présents ou représentés au conseil de gérance votent conjointement en faveur d'une telle désignation.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (email), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut voter seulement sur des sujets en relation avec la classe de parts sociales qu'il détient.

Pour les décisions en relation avec toutes les classes de parts sociales, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues. Les décisions collectives concernant l'entière des parts sociales sont prises valablement seulement si elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les décisions modifiant les statuts de la Société peuvent être adoptées uniquement par la majorité des associés détenant au minimum trois quarts du capital social collectif de la Société, comprenant toutes les classes de parts sociales, et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sujet à la loi du 10 août 1915, comme modifiée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les bénéfices de la Société indiqués dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, de l'amortissement et des dépenses représentent le bénéfice net. Une somme égale à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est allouée à une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société. Le bilan des bénéfices nets liés à un investissement particulier peut être distribué au(x) associé(s) en proportion directe avec le nombre de parts détenues dans les classes créées pour cet investissement, en accord avec l'article 7.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 19. Liquidation. Au moment de la liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par des associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Dans cas de la présence d'un boni de liquidation, la distribution sera faite en accord avec l'article 7.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Antin Infrastructure Partners FCPR, susmentionné: (mille deux cent cinquante) parts sociales.	1.250
Total: (mille deux cent cinquante) parts sociales.	1.250

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2000.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital (l'Associé Unique) souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de 4 (quatre). Sont nommés gérants disposant d'un pouvoir de signature A pour une durée indéterminée:

- M. Stéphane Ifker, avec adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris; et
- Mme Mélanie Biessy, avec adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris.

Sont nommés gérants disposant d'un pouvoir de signature B pour une durée indéterminée:

- M. Jean-François Bouchoms, avec adresse professionnelle au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.
- M. José Maria Trias Saladich, avec adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. L'Associé Unique lui confie la gestion journalière et administrative de la Société, pour une durée indéterminée avec effet à compter du 30 juin 2011. L'Associé Unique décide de donner pouvoir à M. José Maria Trias Saladich d'exécuter par sa seule signature tout acte, opération ou document en relation avec la gestion journalière et administrative de la Société, dans la limite de EUR 10.000 par opération.

2. Le siège social de la société est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Deloitte SA, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 067.895, est nommé commissaire aux comptes de la Société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 juillet 2011. LAC/2011/30627. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099099/475.

(110112525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

WJH Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.300.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.074.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 30 juin 2011

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

A la suite des décisions prises par cette assemblée, le conseil de gérance de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant professionnellement 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Jacques LOESCH, avocat, demeurant professionnellement 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Tom LOESCH, avocat, demeurant professionnellement 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Kenneth W. McCARTER, avocat, demeurant professionnellement Suite 3000, Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, M5K 1N2 Toronto, Ontario, Canada;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WJH Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2011109081/21.

(110124578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.117.400,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.918.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 9 juin 2011, il a été décidé de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2011, le mandat de Réviseurs d'Entreprises de Deloitte S.A. ayant son siège social au 560, rue Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.895.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2011106930/17.

(110122266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

BMGA Alternative Lux SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 140.198.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106621/11.

(110122186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Lopesan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 192.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 159.642.

In the year two thousand and eleventh, on the twenty-ninth of June,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

EQT Expansion Capital II Limited, a limited liability company organized under the laws of the Island of Guernsey, with registered office at National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 45929,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 28th, 2011.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "EQT Expansion Capital II Limited", prenamed, is the sole participant of "Lopesan S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" with registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette on March 18, 2011, published in the Mémorial C of June 7, 2011, number 1222.

2) That the capital of the company is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR.- 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) parts of one cent (EUR.0.01) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to create a class of ordinary parts and to convert the existing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) parts into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary parts.

Second resolution

The sole participant decides to create nine (9) new classes of parts, namely class A parts, class B parts, class C parts, class D parts, class E parts, class F parts, class G parts, class H parts and class I parts, each part having a nominal value of one Cent (EUR.- 0,01).

The sole participant decides that the financial rights attached to the new classes of parts and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as below.

Third resolution

The sole participant decides to increase the share capital of the company by an amount of one hundred and eighty thousand Euro (EUR.- 180,000) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR.- 12,500) to one hundred and ninety-two thousand five hundred Euro (EUR.- 192,500) by the creation and the issue of:

two million (2,000,000) class A parts,
two million (2,000,000) class B parts,
two million (2,000,000) class C parts,
two million (2,000,000) class D parts,
two million (2,000,000) class E parts,
two million (2,000,000) class F parts,
two million (2,000,000) class G parts,
two million (2,000,000) class H parts, and
two million (2,000,000) class I parts,
of a nominal value of one Cent (EUR.-0.01) each, being eighteen million (18,000,000) new parts in total.

Subscription and Paying up

Thereupon, EQT Expansion Capital II Limited, prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to:

two million (2,000,000) class A parts,
two million (2,000,000) class B parts,
two million (2,000,000) class C parts,
two million (2,000,000) class D parts,
two million (2,000,000) class E parts,
two million (2,000,000) class F parts,
two million (2,000,000) class G parts,
two million (2,000,000) class H parts, and
two million (2,000,000) class I parts,

at an aggregate nominal value of one hundred and eighty thousand Euro (EUR.- 180,000) with a total issue premium of seventeen million three hundred and thirty thousand Euro (EUR.-17,330,000) and to pay them at the total price of seventeen million five hundred and ten thousand Euro (EUR.- 17,510,000) by a contribution in cash, so that the amount of seventeen million five hundred and ten thousand Euro (EUR.- 17,510,000) is at the disposal of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole participant decides to amend article 7 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

“ **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at one hundred and ninety-two thousand five hundred Euro (EUR.- 192,500) divided into:

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary parts,
- two million (2,000,000) class A parts,
- two million (2,000,000) class B parts,
- two million (2,000,000) class C parts,
- two million (2,000,000) class D parts,
- two million (2,000,000) class E parts,
- two million (2,000,000) class F parts,
- two million (2,000,000) class G parts,
- two million (2,000,000) class H parts, and

- two million (2,000,000) class I parts,
each part with a nominal value of one Cent (EUR.- 0.01).

The parts of class A to class I are hereinafter referred to as the “Preference Parts”. Any reference made hereinafter to a “part” or to “parts” shall be construed as a reference to any or all of the above class of parts depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “participant” or to “participants”.

Each class of parts will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each part is entitled to one (1) vote at any general meeting of participant(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the participant(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of parts including by the cancellation of one or more entire classes of Preference Parts through the repurchase and cancellation of all the parts in issue in such class(es).

Each class of Preference Parts gives right to the holder(s) thereof prorata to his(their) holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount (with the limitation however of the Cancellation Amount) for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to the Articles.

In the event of reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of Preference Parts, the holder(s) of parts of the repurchased and cancelled class(es) of Preference Parts shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Part for each part of the relevant class(es) held by it(them) and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the parts of the relevant class, the Cancellation Value Per Part will become due and payable by the Company.

Where a class of Preference Parts has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holder(s) of such class shall become entitled, in case of redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount (with the limitation however of the Cancellation Amount) for a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year ending after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class I Period and the class of Preference Parts not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- “Available Amount” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the participant would have been entitled to dividend distributions according to article 13 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Parts to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Parts to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

- “Available Cash” shall mean all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

- “Cancellation Amount” shall mean an amount equal to the Available Cash relating to the relevant Class Period (or New Period) provided that the Cancellation Amount cannot be higher than the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

- “Cancellation Value per Part” shall mean the Cancellation Amount divided by the number of Preference Parts in issue in the class/class(es) to be repurchased and cancelled.

- “Class A Interim Accounts” shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class A parts;

- "Class B Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class B parts;
 - "Class C Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class C parts;
 - "Class D Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class D parts;
 - "Class E Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class E parts;
 - "Class F Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class F parts;
 - "Class G Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class G parts;
 - "Class H Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class H parts;
 - "Class I Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class I parts;
 - "Class A Period" shall mean the period for class A parts, which is the period starting on the day of incorporation of the company being March 18, 2011 and ending on the Interim Account Date for the Class A Interim Accounts.
 - "Class B Period" shall mean the period for class B parts, which is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B Interim Accounts.
 - "Class C Period" shall mean the period for class C parts, which is the period starting of the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C Interim Accounts.
 - "Class D Period" shall mean the period for class D parts, which is the period starting of the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D Interim Accounts.
 - "Class E Period" shall mean the period for class E parts, which is the period starting of the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E Interim Accounts.
 - "Class F Period" shall mean the period for class F parts, which is the period starting of the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F Interim Accounts.
 - "Class G Period" shall mean the period for class G parts, which is the period starting of the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G Interim Accounts.
 - "Class H Period" shall mean the period for class H parts, which is the period starting of the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H Interim Accounts.
 - "Class I Period" shall mean the period for class I parts, which is the period starting of the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I Interim Accounts.
 - "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period and the Class I Period.
- For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.
- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
 - "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Parts, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year ending after the start date of the relevant period."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six thousand euro (€ 6,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the French Translation of Above Text

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Eshsur-Alzette.

A COMPARU:

EQT Expansion Capital II Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Île de Guernesey, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 45929,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2011.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

A déclaré et prié le notaire d'acter:

1) Que "EQT Expansion Capital II Limited", préqualifiée, est la seule actionnaire de "Lopesan S.à rl", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg constituée par acte du notaire soussigné de résidence à Esch-sur-Alzette le 18 Mars 2011, publié au Mémorial C du 7 juin 2011 numéro 1222.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500.-EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'un centime chacune (0.01.- EUR).

3) Après ce qui a été exposé, le participant nommé ci-dessus représentant la totalité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes en conformité avec l'ordre du jour de la réunion:

Première résolution

L'associé unique décide de créer une catégorie de parts sociales ordinaires et de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H et les parts sociales de catégorie I, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime (0,01.- EUR).

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de parts sociales et les conditions de leur rachat et annulation seront également déterminées dans les statuts de la société tels que modifiés comme ci-dessous.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent quatre-vingt mille Euros (180.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) à cent quatre-vingt-douze mille cinq cent Euros (192.500.- EUR) par la création et l'émission de:

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie A,

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie B,

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie C,

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie D,

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie E,

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie F,

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie G,

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie H, et

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie I,

d'une valeur nominale d'un centime (0,01.- EUR) chacune, faisant un total de dix-huit millions (18.000.000) nouvelles parts sociales.

Sur ce, EQT Expansion Capital II Limited, préqualifiée, représentée comme précité, a déclaré souscrire à:

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie A,

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie B,

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie C,

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie D,

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie E,

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie F,

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie G,

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie H, et

deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie I,

d'une valeur nominale totale de cent quatre-vingt mille Euros (180.000.- EUR) avec une prime d'émission totale de dix-sept millions trois cent trente mille Euros (17.330.000.- EUR) et de les payer au prix total de dix-sept millions cinq cent dix mille Euros (17.510.000.-EUR) par un apport en numéraire, de sorte que le montant de dix-sept millions cinq cent dix mille Euros (17.510.000.EUR) est à la disposition de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à cent quatre-vingt-douze mille cinq cent Euros (192.500.- EUR) représenté par:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires;
 - deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie A,
 - deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie B,
 - deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie C,
 - deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie D,
 - deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie E,
 - deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie F,
 - deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie G,
 - deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie H, et
 - deux millions (2.000.000) parts sociales de catégorie I,
- chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime (0,01.-EUR).

Les parts sociales de la catégorie A à la catégorie I sont ci-après dénommées les “Parts Sociales Préférentielles”. Toute référence faite ci-après à une “part sociale” ou aux “parts sociales” doit-être interprétée comme une référence à une ou plusieurs parts sociales des catégories ci-dessus, selon le contexte et le cas échéant, et la même interprétation s'appliquera à une référence à un “participant” ou aux “participants”.

Chaque catégorie des parts sociales auront les mêmes droits, sauf disposition contraire dans les présents Statuts. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote à l'assemblée générale du(des) participant(s).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du(des) participant(s) adoptée(s) selon les modalités requises pour la modification de ces Statuts.

Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) catégorie(s).

Chaque catégorie de Parts Sociales Préférentielles donne droit au(x) détenteur(s) au pro-rata de sa (leur) participation dans cette catégorie, en cas de rachat de cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant d'Annulation) pour la Période de Catégorie concernée à laquelle la catégorie se rattache selon ces Statuts.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles, le(s) détenteur(s) des parts sociales de la ou des catégories de Parts Sociales Préférentielles rachetée(s) et annulée(s) doit(vent) recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la(des) catégorie(s) concernée(s) détenue(s) par lui (eux) et annulée(s).

Après le rachat et l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra dûe et payable par la Société.

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie, le(s) titulaire(s) de cette catégorie pourra(ont) prétendre, en cas de rachat et l'annulation de la catégorie concernée, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant d'Annulation) pour une nouvelle période (la “Nouvelle Période”) qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement une autre catégorie) et se terminera à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles, à condition que s'il n'y a pas de Date Comptable Intérimaire pour cette catégorie, la Période de Catégorie de cette catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première année qui se termine après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour après la Période de Catégorie I et la catégorie de Parts Sociales Préférentielles non rachetées et non-annulées pendant leur Période de Catégorie respective viendra dans l'ordre de la catégorie A à la catégorie I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées).

Pour l'application de ces Statuts, les termes suivants en majuscule ont la signification suivante:

- “Montant Disponible” signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'actionnaire aurait pu prétendre à des distributions de dividendes en vertu de l'article 13 des Statuts, augmentés de (i) toute réserve librement distribuable et autre réserves distribuable et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relatives aux catégories de Parts Sociales Préférentielles devant être annulées, celle-ci réduite par (i) toute perte (y compris pertes reportées) exprimée comme positive et (ii) toute somme affectée aux réserves en accord avec les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires (pour éviter tout doute, sans double calcul), afin que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés)

P = Toute prime d'émission et autre réserve distribuable librement

RC = le montant de la réduction de capital et de la réserve légale relatives à la Catégorie d'Actions devant être annulées.

P = Pertes (y compris les pertes reportées), exprimées comme positives

RL = toute somme devant être allouée dans une réserve conformément à la Loi et aux Statuts.

- "Espèces Disponibles" désigne toutes les espèces détenues par la Société (sauf les espèces sur les dépôts à terme avec une échéance supérieure à six (6) mois), tous instruments du marché monétaire immédiatement négociables, obligations et billets et de toute créance qui, de l'avis du conseil de gérance seront versés à la Société à court terme moins les dettes ou autres dettes de la Société payable en moins de six (6) mois déterminée sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant).

- "Montant d'Annulation" désigne un montant égal aux Espèces Disponibles en rapport à la Période de Catégorie (ou Nouvelle Période) à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur au Montant Disponible relatif à la Période de Catégorie (ou à la Nouvelle Période, le cas échéant).

- "Valeur d'Annulation par Part Sociale" désigne le Montant d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la(les) catégorie(s) devant être rachetées et annulées.

- "Comptes Intérimaires de Catégorie A" désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie A.

- "Comptes Intérimaires de Catégorie B" désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie B.

- "Comptes Intérimaires de Catégorie C" désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie C.

- "Comptes Intérimaires de Catégorie D" désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie D.

- "Comptes Intérimaires de Catégorie E" désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie E.

- "Comptes Intérimaires de Catégorie F" désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie F.

- "Comptes Intérimaires de Catégorie G" désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie G.

- "Comptes Intérimaires de Catégorie H" désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie H.

- "Comptes Intérimaires de Catégorie I" désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de catégorie I.

- "Période de Catégorie A" désigne la période de parts sociales de catégorie A, qui est la période qui commence le jour de la constitution de la société (le 18 mars 2011) et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie A.

- "Période de Catégorie B" désigne la période de parts sociales de catégorie B, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie A et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie B.

- "Période de Catégorie C" désigne la période de parts sociales de catégorie C, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie B et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie C.

- "Période de Catégorie D" désigne la période de parts sociales de catégorie D, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie C et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie D.

- "Période de Catégorie E" désigne la période de parts sociales de catégorie E, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie D et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie E.

- "Période de Catégorie F" désigne la période de parts sociales de catégorie F, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie E et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie F.

- "Période de Catégorie G" désigne la période de parts sociales de catégorie G, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie F et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie G.

- "Période de Catégorie H" désigne la période de parts sociales de catégorie H, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie G et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie H.

- "Période de Catégorie I" désigne la période de parts sociales de catégorie I, qui est la période qui commence le jour suivant la Période de Catégorie H et se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Catégorie I.

- "Période de Catégorie" désigne chacune des Périodes de Catégorie A, Périodes de Catégorie B, Périodes de Catégorie C, Périodes de Catégorie D, Périodes de Catégorie E, Périodes de Catégorie F, Périodes de Catégorie G, Périodes de Catégorie H et Périodes de Catégorie I.

Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date des Comptes Intérimaires pour une certaine catégorie de part sociale, la Période de Catégorie de cette catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de première année après la date de début de la Période de Catégorie.

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et d'annulation de la catégorie des Parts Sociales Préférentielles concernées, à condition que cette date ne soit pas après le dernier jour du troisième mois suivant la première année qui se termine après la date de début de la période concernée."

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à six mille euros (€ 6.000,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9131. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011101970/388.

(110115993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

BGV III Amsterdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.887.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.789.

Par résolutions signées en date du 8 juin 2011, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106612/14.

(110122572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

BGV III Bielefeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.950.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.710.

Par résolutions signées en date du 8 juin 2011, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106613/14.

(110122569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

BGV III Rotterdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.863.200,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.180.

Par résolutions signées en date du 8 juin 2011, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.L, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106614/14.

(110122570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Gracechurch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.598.

Le gérant Andrew B. Cohen de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

267, West 89th Street

NY 10024 New York

Etats Unis D'Amérique

vers le

505, Fifth Avenue, 28th Floor

NY 10017 New York

Etats Unis D'Amérique

Le gérant Jeffrey A. Goldberger de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

225, West 86th Street

NY 10024 New York

Etats Unis D'Amérique

vers le

505, Fifth Avenue, 28th Floor

NY 10017 New York

Etats Unis D'Amérique

Luxembourg, le 27/07/2011.

Jeffrey A. Goldberger / Erin Holmes

Director - Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011112743/26.

(110127730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

BGV III Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.900.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.462.

Par résolutions signées en date du 8 juin 2011, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.L, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106615/14.

(110122571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

EM Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.218.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of July, before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EM Holdings S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 160.218 (the Company). The Company has been incorporated under Luxembourg law on 7 April 2011 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended on 15 June 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, in the process of publication at the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Meeting is chaired by Mr. Bertrand GERADIN, lawyer, residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mr. Adrien PASTORELLI, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting, lawyer, residing in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects, Mr. Frederic PILORGET, lawyer, residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

There appeared:

1. HSBC Global Custody Nominees (UK) Limited, an English private limited liability company, with registered office at 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom and registered under number 228660, being the holder of 6,320,225 ordinary A shares and 5,747,191 preferred C shares;

2. European Aerial Systems S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 160299, being the holder of 1,875,000 ordinary A shares and 1,705,000 preferred C shares;

3. Chengdong Investment Corporation, a limited liability company incorporated under the laws of the People's Republic of China, with registered office at New Poly Plaza, 1, Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, China, having a share capital of RMB 100,000 and registered under number 100000000041639 (4-1), being the holder of 2,106,741 ordinary A shares and 1,915,730 preferred C shares;

4. SGAM Eastern Europe Holding IV Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at 1 Lampousas, 1095, Nicosia, Cyprus, having a share capital of EUR 2,000 and registered under number HE 232008, being the holder of 547,753 ordinary A shares and 498,090 preferred C shares; and

5. European Bank for Reconstruction and Development, an international financial institution established pursuant to the international agreement establishing the European Bank for Reconstruction and Development entered into force on 28 March 1991, with registered office at One Exchange Square, London, EC2A 2JN, UK, being the holder of 400,281 ordinary A shares and 363,989 preferred C shares,

(each a Shareholder and together, the Shareholders),

all represented by Mr. Bertrand GERADIN, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a powers of attorney given under private seal.

The Shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Shareholders and the members of the Bureau.

Proxy from the Shareholders and the Subscribers (as defined below) represented at the present Meeting, after having been signed *in variatur* by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, acting through the proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 11,250,000 (eleven million two hundred and fifty thousand) ordinary A shares and 10,230,000 (ten million two hundred and thirty thousand) preferred C shares, all having a nominal value of EUR 0.90 (ninety Eurocents) each, representing the entire subscribed share capital of the Company which is set at EUR 19,332,000 (nineteen million three

hundred and thirty-two thousand Euro) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Authorization and approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 506,250 (five hundred and six thousand, two hundred and fifty Euro) in order to bring the share capital from its present amount to an amount of EUR 19,838,250 (nineteen million, eight hundred and thirty-eight thousand, two hundred and fifty Euro), by way of the creation and issuance of 562,500 (five hundred and sixty-two thousand, five hundred) new ordinary B shares (the Ordinary B Shares), having a nominal value of EUR 0.90 (ninety Eurocents) each, together with a share premium;

3. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2. above;

4. Creation of an authorized share capital of the Company and authorization to the board of directors of the Company to issue shares of the Company within the limits of the authorized share capital of the Company for a term of five years starting at the date of the extraordinary general meeting of the Company;

5. Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association (the Articles) in order to reflect the issuance of the Ordinary B Shares and the creation of the authorized share capital;

6. Authorizations for the amendment of the share register of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. the Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 506,250 (five hundred and six thousand, two hundred and fifty Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 19,332,000 (nineteen million three hundred and thirty-two thousand Euro) to an amount of EUR 19,838,250 (nineteen million, eight hundred and thirty-eight thousand, two hundred and fifty Euro) by way of the creation and issuance of 562,500 (five hundred and sixty-two thousand, five hundred) Ordinary B Shares, having a nominal value of EUR 0.90 (ninety Eurocents) each, together with an aggregate share premium in the amount of EUR 54,427.80 (fifty-four thousand, four hundred and twenty-seven Euro and eighty Eurocents).

Third resolution

The Meeting notes that the Shareholders waive their preferential rights in relation to the Ordinary B Shares.

The Meeting resolves to accept and records the following interventions, subscriptions to and full payment of the Ordinary B Shares as follows:

Interventions - Subscriptions - Payment

The Meeting accepts and records subscriptions and full payment of the Ordinary B Shares by way of a payment in cash in the aggregate amount of EUR 560,677.80 (five hundred and sixty thousand six hundred and seventy-seven Euro and eighty Eurocents) (the Subscription Amount).

The Meeting notes that:

1) the details on (i) the identity of the new shareholders of the Company (the Subscribers), (ii) the payment of the Subscription Amount and (iii) the allocation of the Ordinary B Shares are indicated in a table attached to present deed; and

2) the Ordinary B Shares have been fully subscribed and paid up by the Subscribers by way of contributions in cash.

The Meeting resolves that the Subscription Amount will be allocated to the nominal share capital account of the Company for an amount of EUR 506,250 (five hundred and six thousand, two hundred and fifty Euro) and to the share premium account of the Company for an amount of EUR 54,427.80 (fifty-four thousand, four hundred and twenty-seven Euro and eighty Eurocents).

The Meeting notes that as from the present resolution, the Subscribers are considered as shareholders of the Company and that they are entitled to deliberate and to vote, in accordance with the rights attached to their respective Ordinary B Shares, on the subsequent items of the agenda of the Meeting.

The amount of the contribution in cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate (the Certificate) confirming the availability of the Subscription Amount on the Company's bank account and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

After having acknowledged the report of the board of directors of the Company (the Board), the Meeting resolves to:

(A) create an authorized share capital of the Company of EUR 20,457,000 (twenty million four hundred fifty-seven thousand Euro) which shall include (i) the issued share capital of the Company being EUR 19,838,250 (nineteen million, eight hundred and thirty-eight thousand, two hundred and fifty Euro) represented by 22,042,500 (twenty-two million, forty-two thousand five hundred) issued shares, divided into three classes of shares:

(a) 11,250,000 (eleven million two hundred and fifty thousand)

Ordinary A Shares having a nominal value of EUR 0.90 (ninety cents) per share;

(b) 562,500 (five hundred and sixty-two thousand, five hundred) Ordinary B Shares, having a nominal value of EUR 0.90 (ninety cents) per share;

(c) 10,230,000 (ten million two hundred thirty thousand) Preferred C Shares having a nominal value of EUR 0.90 (ninety cents) per share; and

(ii) an unissued authorized share capital of the Company of EUR 618,750 (six hundred and eighteen thousand seven hundred and fifty Euro) divided into 687,500 (six hundred eighty-seven thousand five hundred) unissued Ordinary B Shares having a nominal value of EUR 0.90 (ninety cents) per share;

and

(B) authorise the Board to issue the 687,500 (six hundred eighty-seven thousand five hundred) Ordinary B Shares with a total nominal value of EUR 618,750 (six hundred and eighteen thousand seven hundred and fifty Euro) reaching the limit of the authorised share capital EUR 20,457,000 (twenty million four hundred fifty-seven thousand Euro) created by this Resolution in order to satisfy Clause 3 (New Shares for the Management Team) of Schedule 17 the Shareholders Agreement.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is EUR 19,838,250 (nineteen million, eight hundred and thirty-eight thousand, two hundred and fifty Euro) represented by 22,042,500 (twenty-two million, forty-two thousand five hundred) issued shares, divided into three classes of shares:

(a) 11,250,000 (eleven million two hundred and fifty thousand) Ordinary A Shares having a nominal value of EUR 0.90 (ninety cents) per share;

(b) 562,500 (five hundred and sixty-two thousand, five hundred) Ordinary B Shares, having a nominal value of EUR 0.90 (ninety cents) per share; and

(c) 10,230,000 (ten million two hundred thirty thousand) Preferred C Shares having a nominal value of EUR 0.90 (ninety cents) per share.

(collectively referred to herein as the Issued Shares)

5.2 The authorised capital of the Company is EUR 20,457,000 (twenty million four hundred fifty-seven thousand Euro) which, for the avoidance of doubt, includes the nominal value of each of the Issued Shares being 19,838,250 (nineteen million, eight hundred and thirty-eight thousand, two hundred and fifty Euro). The unissued authorised share capital of the Company is EUR 618,750 (six hundred and eighteen thousand seven hundred and fifty Euro). The Board is authorised to issue a further 687,500 (six hundred eighty-seven thousand five hundred) Ordinary B Shares (the Authorized Shares), and the Board is authorised to issue the Authorized Shares, within the limits of the authorised share capital in order to satisfy Clause 3 (New Shares for the Management Team) of Schedule 17 the Shareholders Agreement.

The Board is authorised and instructed to issue the Authorised Shares, in whole or in part, from time to time, within a period starting on 7 July 2011 and expiring on the fifth anniversary thereof for any Authorised Shares which have not yet been subscribed; the Board shall decide to issue Authorized Shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such Authorized Shares.

Each time the Board shall resolve to issue any Authorized Shares, Article 5 above shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with Article 32-3 (5) of the Law, the Board is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing Shareholders for a period of 5 (five) years."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any director of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the registration of

the newly issued Ordinary B Shares in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the resolutions taken above.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the share capital increase is evaluated at two thousand three hundred Euros (EUR 2,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above Shareholders present and represented, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same Shareholders, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit juillet, pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de EM Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.218 (la Société). La Société a été constituée le 7 avril 2011 suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 15 juin 2011 suivant un acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand GERADIN, avocat, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Adrien PASTORELLI, avocat, demeurant à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric PILORGET, avocat, demeurant à Luxembourg (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau.

Ont comparu:

1. HSBC Global Custody Nominees (UK) Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social au 8, Canada Square, London E14 5HQ, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 228660, étant le détenteur de 6.320.225 actions ordinaires A et 5.747.191 actions préférentielles C;

2. European Aerial Systems S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, capital social de EUR 12,500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160299, étant le détenteur de 1.875.000 actions ordinaires A et 1.705.000 actions préférentielles C;

3. Chengdong Investment Corporation, une société à responsabilité limitée de droit chinois, avec son siège social au New Poly Plaza, 1, Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, la Chine, capital social de RMB 100.000 et immatriculée sous le numéro 100000000041639(4-1), étant le détenteur de 2.106.741 actions ordinaires A et 1.915.730 actions préférentielles C;

4. SGAM Eastern Europe Holding IV Limited, une société à responsabilité limitée de droit Chypre, avec son siège social au 1 Lampousas, 1095, Nicosia, Chypre, capital social de EUR 2.000 et immatriculée sous le numéro HE 232008, étant le détenteur de 547.753 actions ordinaires A et 498.090 actions préférentielles C; et

5. Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, une institution internationale financière, constituée selon l'accord international établissant la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement entré en vigueur le 28 mars 1991, ayant son siège social au One Exchange Square, London, EC2A 2JN, Royaume-Uni, étant le détenteur de 400.281 actions ordinaires A et 363.989 actions préférentielles C,

(chacun un Actionnaire et collectivement, les Actionnaires),

tous représentés par Monsieur Bertrand GERADIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les Actionnaires, représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes résolutions après avoir été signée par le mandataire des Actionnaires et les membres du Bureau.

De même, les procurations émises par les Actionnaires et les Souscripteurs (tel que ce terme est défini ci-après) représentés à l'Assemblée et signées ne varientur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte devant être enregistré auprès des autorités compétentes.

Les Actionnaires, représentés tel que formulé ci-dessus, agissant par le biais du mandataire, prie le notaire d'acter que:

I. la totalité des 11.250.000 (onze million deux cent cinquante mille) actions ordinaires A et des 10.230.000 (dix million deux cent trente mille) actions préférentielles C, toutes ayant une valeur nominale de EUR 0,90 (quatre-vingt-dix centimes d'Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à EUR 19.332.000 (dix-neuf million trois cent trente deux mille Euros), est valablement représentée à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points prévus à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Autorisation et approbation de l'augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 506.250 (cinq cent six mille deux cent cinquante euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à un montant de EUR 19.838.250 (dix neuf millions huit cent trente-huit mille deux cent cinquante euros), par la création et l'émission de 562.500 (cinq cent soixante deux mille cinq cents) nouvelles actions ordinaires B (les Actions Ordinaires B), ayant une valeur nominale de EUR 0,90 (quatre-vingt-dix centimes d'Euro) chacune, avec une prime d'émission;
3. Souscription à et paiement en numéraire de l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus;
4. Création d'un capital autorisé de la Société et autorité donnée au conseil d'administration de la Société d'émettre des actions de la Société dans les limites du capital autorisé de la Société pour une période de cinq ans commençant à la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société;
5. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) pour refléter l'émission des Actions Ordinaires B et la création du capital autorisé;
6. Autorisations pour modifier le registre d'actionnaires de la Société; et
7. Divers.

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 506.250 (cinq cent six mille deux cent cinquante euros), afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 19.332.000 (dix-neuf million trois cent trente deux mille Euros) à un montant de EUR 19.838.250 (dix neuf millions huit cent trente-huit mille deux cent cinquante euros), par la création et l'émission de 562.500 (cinq cent soixante deux mille cinq cents) Actions Ordinaires B, ayant une valeur nominale de EUR 0,90 (quatre-vingt-dix centimes d'Euro) chacune, avec un montant total de prime d'émission de EUR 54.427,80 (cinquante-quatre mille quatre cent vingt-sept euros et quatre-vingt centimes d'Euros).

Troisième résolution

L'Assemblée note que les Actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription relatif aux Actions Ordinaires B.

L'Assemblée décide, par conséquent, d'accepter et d'acter la souscription aux Actions Ordinaires B ainsi que le paiement de celles-ci tel que suit:

Interventions - Souscriptions - Paiement

L'Assemblée accepte et acte la souscription aux Actions Ordinaires B ainsi que le paiement de celles-ci par le biais d'un paiement en numéraire d'un montant total EUR 560.677,80 (cinq cent soixante mille six cent soixante-dix-sept euros et quatre-vingt centimes d'Euros) (le Montant de la Souscription).

L'Assemblée note que:

- a) les informations sur (i) l'identité des nouveaux actionnaires de la Société (les Souscripteurs), (ii) le paiement du Montant de la Souscription et (iii) l'allocation des Actions Ordinaires B sont indiqués dans un tableau annexé au présent acte; et
- b) les Actions Ordinaires B ont été pleinement souscrites et payées par les Souscripteurs par le biais d'un apport en numéraire.

L'Assemblée décide que le Montant de la Souscription sera alloué au compte du capital social nominal de la Société pour un montant de EUR 506.250 (cinq cent six mille deux cent cinquante euros) et sur le compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 54.427,80 (cinquante-quatre mille quatre cent vingt-sept euros et quatre-vingt centimes d'Euros) .

L'Assemblée note qu'à partir de la présente résolution, les Souscripteurs sont considérés comme des actionnaires de la Société et qu'ils sont habilités à délibérer et à voter, en accord avec les droits attachés à leurs actionnariats respectifs, sur les points ultérieurs de l'ordre du jour de l'Assemblée.

Le montant de l'apport en numéraire est dorénavant à la disposition de la Société, preuve en ayant été donné au notaire soussigné par le moyen d'un certificat de blocage (le Certificat) confirmant ainsi la disponibilité du Montant de la Souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire soussigné reconnaissant expressément la disponibilité des fonds ainsi payés.

Quatrième résolution

Ayant pris connaissance du rapport du conseil d'administration de la Société (le Conseil), l'Assemblée décide de:

(A) créer un capital autorisé de la Société d'un montant de EUR 20.457.000 (vingt million, quatre cent cinquante sept mille Euro) qui contient (i) le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 19.838.250 (dix neuf millions huit cent trente-huit mille deux cent cinquante euros) représenté par 22.042.500 (vingt-deux millions quarante-deux mille cinq cents) actions émises, divisées en trois classes d'action:

(a) 11.250.000 (onze millions deux cent cinquante mille) Actions Ordinaires A ayant une valeur nominale de 0,90 EUR (quatre-vingt-dix centimes d'euros) par action;

(b) 562.500 (cinq cent soixante deux mille cinq cents) Actions Ordinaires B, ayant une valeur nominale de 0,90 EUR (quatre-vingt-dix centimes d'euros) par action;

(c) 10.230.000 (dix millions deux cent trente mille) Actions de Préférence C ayant une valeur nominale de 0,90 EUR (quatre-vingt-dix centimes d'euros) par action; et

(ii) un capital autorisé non souscrit de la Société d'un montant de EUR 618.750 (six cents dix-huit mille sept cents cinquante d'euros) divisé en 687.500 (six cents quatre-vingt-sept mille cinq cents) Actions Ordinaires B non souscrites ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,90 (quatre-vingt-dix centimes d'euros) par action;

et

(B) de donner autorité au Conseil d'émettre 687.500 (six cents quatre-vingt-sept mille cinq cents) Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale totale de EUR 618.750 (six cents dix-huit mille sept cents cinquante d'euros) jusqu' à la limite du capital autorisé de la Société de EUR 20.457.000 (vingt million, quatre cent cinquante sept mille Euro) créé par cette résolution pour satisfaire aux exigences de la Clause 3 (Nouvelles Actions pour les Managers) de l'Annexe 17 du Pacte d'Actionnaires.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte que qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est de 19.838.250 (dix neuf millions huit cent trente-huit mille deux cent cinquante euros), représenté par 22.042.500 (vingt-deux millions quarante-deux mille cinq cents) actions souscrites, divisées en trois classes d'actions:

(a) 11.250.000 (onze millions deux cent cinquante mille) Actions Ordinaires A ayant une valeur nominale de 0,90 EUR (quatre-vingt-dix centimes d'euros) par action;

(b) 562.500 (cinq cent soixante deux mille cinq cents) Actions Ordinaires B, ayant une valeur nominale de 0,90 EUR (quatre-vingt-dix centimes d'euros) par action; et

(c) 10.230.000 (dix millions deux cent trente mille) Actions de Préférence C ayant une valeur nominale de 0,90 EUR (quatre-vingt-dix centimes d'euros) par action.

(ensemble les Actions Émises)

5.2 Le capital social autorisé de la Société est de EUR 20.457.000 (vingt million, quatre cent cinquante sept mille euros) qui contient la valeur nominale de chacune des Actions Émises étant EUR 19.838.250 (dix neuf millions huit cent trente-huit mille deux cent cinquante euros). Le capital autorisé non souscrit de la Société est de EUR 618.750 (six cents dix-huit mille sept cents cinquante d'euros). Le Conseil est autorisé à émettre 687.500 (six cents quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles Actions Ordinaires B (les Actions Autorisées), et le Conseil est autorisé d'émettre les Actions Autorisées dans les limites du capital autorisé pour satisfaire aux exigences de la Clause 3 (Nouvelles Actions pour les Managers) de l'Annexe 17 du Pacte d'Actionnaires.

Le Conseil est habilité et mandaté pour émettre les Actions Autorisées, en tout ou partie, ponctuellement et dans un délai commençant le 7 juillet 2011 et expirant le cinquième anniversaire de cette date pour les Actions Autorisées qui n'ont pas encore été souscrites; le Conseil décidera d'émettre des Actions Autorisées représentant cette augmentation de capital totale ou partielle et acceptera les souscriptions concernant ces Actions Autorisées.

Chaque fois que le Conseil agit pour émettre des Actions Autorisées, tel qu'il y est autorisé, l'Article 5 ci-dessus est modifié afin de tenir compte du résultat de chacun de ces actes; le Conseil prend ou autorise une personne à prendre les mesures nécessaires en vue de l'obtention de la validation et de la publication de cette modification.

Dans le cadre de la présente autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'Article 32-3 (5) de la Loi, le Conseil est autorisé à abandonner ou à limiter les droits de souscription privilégiés des Actionnaires existants pendant une période de 5 (cinq) ans."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et donne autorité à tout administrateur de la Société de procéder individuellement pour le compte de la Société à l'enregistrement des Actions Ordinaires B nouvellement émises dans le registre d'actionnaires de la Société, et à l'enregistrement de tout changement requis par l'adoption des résolutions ci-dessus.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Le notaire soussigné, qui a connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. GERADIN, A. PASTORELLI, F. PILORGET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2011. LAC/2011/32930. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107721/351.

(110123520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Bigor Frederero International Sprl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.480.

Les comptes annuels de la société de droit étranger BIGOR FREDERO INTERNATIONAL N.V. au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106616/10.

(110122882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

BIS&S Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 44, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.776.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2011.

Pour BIS & S S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011106617/13.

(110122220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

BJ Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 605.391.800,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 76.063.

Suite à la signature d'un contrat de transfert de parts sous seing privé, BJS Holdings 4 LLC, associé unique de la Société, a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à BJS Holdings 7 LLC, immatriculée au Delaware sous le numéro 4998515, ayant son siège social au 1209 orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis .

De sorte qu'à ce jour BJS Holdings 7 LLC détient les 6.053.918 parts sociales de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BJ Services International S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011106618/16.

(110122152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

BSL Special Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.109.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 juin 2011

En remplacement de Monsieur Cédric CARNOYE, gérant de type B démissionnaire, Madame Adela IANCU, administrateur de sociétés, née à Ploiesti (Roumanie), le 8 décembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante de type B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BSL Special Opportunities

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011106633/15.

(110122744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

BJS ME Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 162.308.

Suite à la signature d'un contrat de transfert de parts sous seing privé, BJ Services International Sarl, associé unique de la Société, a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à BJS Holdings 7 LLC, immatriculée au Delaware sous le numéro 4998515, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis.

De sorte qu'à ce jour BJS Holdings 7 LLC détient les 20.000 parts sociales de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BJS ME Holdings S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011106619/16.

(110122151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Blum Audit Conseil Courtage (B.A.C.C. Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.800.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour B.A.C.C. Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2011106620/12.

(110122968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Nealux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 63, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.830.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires sur l'exercice 2010 qui s'est tenue à Luxembourg, le 8 juin 2011 à 10.00 hrs

Sixième résolution

L'Assemblée décide de prolonger les mandats des membres du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2015.

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur M. Daniel Reinert, né le 2 février 1959 à Luxembourg, demeurant à 22, bd Dr Ernest Feldgen, L-1515 Luxembourg. Son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2015.

L'Assemblée décide de prolonger les mandats des administrateurs-délégués jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2015.

L'Assemblée constate que M. Paul Laplume, né le 22 mars 1958 à Dudelange, demeurant professionnellement à 42, rue des Cerises; L-6113 Junglinster, n'est plus candidat pour la fonction de commissaire aux comptes pour l'année 2011.

L'Assemblée confie le mandat de réviseur d'entreprise à la société Deloitte SA, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf; L-2220 Luxembourg. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2011.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Pour extrait conforme

Tom Reinert

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011112755/26.

(110128019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

BNLFOOD Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Z.I. Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 113.632.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106622/10.

(110123173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

BNLFOOD International Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 113.622.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106623/10.

(110123132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.220.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOCA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011106624/11.

(110122708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.220.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 22 juillet 2011

Monsieur Philippe CAMUS a été renouvelé dans son mandat de gérant B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BOCA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011106625/14.

(110122746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Bois-Matériaux Willy Putz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9122 Schieren, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.807.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2011.

Pour BOIS-MATERIAUX WILLY PUTZ S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011106626/13.

(110122240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Bonaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 45.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Domiciliaire

Référence de publication: 2011106627/11.

(110122894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Brindisi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.893.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2010

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRINDISI S.A
Société Anonyme

Référence de publication: 2011106632/16.

(110122174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Boucherie Ferreira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.815.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106628/10.

(110122929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Boxford Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 147.876.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour *BOXFORD INVESTMENT SA*

Référence de publication: 2011106629/12.

(110122873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Brand Ladenbau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 40.082.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2011.

Pour *BRAND LADENBAU S.à r.l.*

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011106630/13.

(110122219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Ipheion S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.241.

*Extrait des résolutions prises par
l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2011*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend note de la démission de Messieurs René SCHLIM et Marco NEUEN de leurs fonctions d'administrateur.

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Annette SCHROEDER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

- Monsieur Henri REITER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011106853/19.

(110123225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Brasserie Beim Mil, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 6, rue Boltgen.

R.C.S. Luxembourg B 29.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011106631/10.

(110122143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

BSL Special Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BSL Special Opportunities

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011106634/11.

(110122757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

BUREAU IMMOBILIER CHRISTIAN JEANPAUL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 16, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.779.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2011.

Pour BUREAU IMMOBILIER CHRISTIAN JEANPAUL S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011106635/13.

(110122218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

IRE Hotel II HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 158.137.

*Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses
der Generalversammlung der Gesellschaft vom 8. Juli 2011*

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 8. Juli 2011 beschlossen,

1. Herrn Willem Labuschagne, geschäftsansässig in 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, als Geschäftsführer, mit Wirkung zum 27. Juni 2011, abzugeben.

2. Frau Muriel Grandmaison, "Company Administrator", geboren am 8. April 1969 in Stavelot, Belgium, geschäftsansässig in 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Betrange, Luxembourg, mit Wirkung zum 1. Juli 2011, auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführerin zu ernennen.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. Juli 2011.

Unterschrift
Bevollmächtigte

Référence de publication: 2011107219/20.

(110119510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

C & B Mechanical Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.358.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C & B MECHANICAL GROUP S.A.
Giacchino GALIONE / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011106636/12.

(110122842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

C.A.E.- Aviation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 9.368.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour C.A.E.-AVIATION S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011106637/12.

(110122982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

C&E Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C&F Holdings Luxembourg
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011106638/11.

(110122580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Luxembourg Logistic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.444.

Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 13. Mai 2011

- Da das Mandat des Geschäftsführer von Herr Frantz WALLENBORN, Geschäftsführer, geboren am 15. Februar 1962 in Luxemburg, wohnhaft in L-8606 Bettborn, 5, Aal Strooss abgelaufen ist, wird dieses für 1 weiteres Jahr erneuert, d.h. bis zur Ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012.

- Das Mandat des Geschäftsführers von Herr Dr. Ludwig BERTSCH, Unternehmensberater, geboren am 13. Mai 1960 in Frankfurt am Main, geschäftsansässig in CH-8124 Maur, Hubrainstrasse, 5 welches abgelaufen ist, wird nicht verlängert.

- In Folge dessen besteht die Geschäftsführung der Gesellschaft aus folgenden Mitgliedern (die dies akzeptieren) Herr Frantz WALLENBORN, Geschäftsführer, geboren am 15. Februar 1962 in Luxemburg, wohnhaft in L-8606 Bettborn, 5, Aal Strooss

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers verpflichtet.
Munsbach, den 13. Mai 2011.

Référence de publication: 2011106894/19.

(110123162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Casabella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106639/10.

(110122775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Centerra Luxembourg (I) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 135.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011106640/11.

(110122713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Commerzbank Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.631,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.287.

Par résolutions prises en date du 10 juin 2011, l'associé unique a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106645/14.

(110122575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

WPA Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.020.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.600.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 30 juin 2011

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

A la suite des décisions prises par cette assemblée, le conseil de gérance de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant professionnellement 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Jacques LOESCH, avocat, demeurant professionnellement 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Tom LOESCH, avocat, demeurant professionnellement 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Kenneth W. McCARTER, avocat, demeurant professionnellement Suite 3000, Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, M5K 1N2 Toronto, Ontario, Canada;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WPA Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2011109082/21.

(110124576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Centerra Luxembourg (II) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 135.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011106641/11.

(110122712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Centerra Luxembourg (III) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 135.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011106642/11.

(110122711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

City Car Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106644/11.

(110123073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Continuous Improvement Job S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 161.508.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Continuous Improvement Job S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituted by a deed of the undersigned notary on 26 May 2011, in process to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mrs Joëlle MAMANE, company director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, being in the chair,

who appointed as secretary Ms Marie-Laure AFLALO, company director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The meeting elected as scrutineer Mr Philippe AFLALO, company director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital by an amount of one hundred eleven thousand six hundred euros (EUR 111.600) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31.000,00) to one hundred forty-two thousand six hundred euros (EUR 142.600,00) by issuance of three thousand six hundred (3.600) new shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31,-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription of the three thousand six hundred (3.600) new shares by (i) Mr. JEUTE PIOTR-STANISLAW, Company's director, born in Warszawa (POLAND) on 18/07/1963, residing professionally at 4 Cyganeczki, 02-92 8 Warszawa (Poland) for one thousand eight hundred (1.800) new shares; and (ii) Mr Marek Jeute, Company's director, born in Warsaw (Poland) on 19/11/1938, residing at ul. Wysowska 12, 02-928 Warsaw (Poland) for one thousand eight hundred (1.800) new shares.

3. Payment of the three thousand six hundred (3.600) new shares by contribution in kind of 100 (one hundred) shares with the nominal value of 4.500,00 PLN (four thousand five hundred zlotys) each, representing 100% of the share capital of the company Promark Serwis Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia with its registered office in Warszawa, (address: ul. Zdrojowa 32, 02-927 Warszawa) registered in the register of entrepreneurs by the District Court for the Capital City of Warszawa in Warszawa, XIII Economic Division of the National Court Register under KRS no 0000047823, respectively by (i) Mr. JEUTE PIOTR- STANISLAW, prenamed for fifty (50) shares; and (ii) Mr Marek Jeute, prenamed for fifty (50) shares.

The eventual surplus between the value of the contribution in kind and the aggregate nominal value of the shares issued will be transferred to a share premium account.

4. Subsequent Amendment of article 5 of the articles of incorporation.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the capital to the extent of an amount of one hundred eleven thousand six hundred euros (EUR 111.600) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31.000,00) to one hundred forty-two thousand six hundred euros (EUR 142.600,00) by issuance of three thousand six hundred (3.600) new shares with a par value of thirty-one euros (EUR 31,-), each vested with the same rights and obligations as the existing shares and to accept their subscription and their payment by contribution in kind as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1.- Mr Piotr Stanislaw JEUTE, company's director, born in Warsaw (Poland) on July 18, 1963, residing in PL-02-92 8 Warsaw, 4, Cyganeczki,

here represented by Mr Philippe AFLALO, company director, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy established on 29 June 2011,

who declared to subscribe to 1,800 (one thousand eight hundred) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of 50 (fifty) shares, with the nominal value of 4,500,00 PLN (four thousand five hundred zlotys) each, representing 50% of the share capital of the company Promark Serwis Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia with its registered office in Warszawa, (address: ul. Zdrojowa 32, 02-927 Warszawa) registered in the register of entrepreneurs by the District Court for the Capital City of Warszawa in Warszawa, XIII Economic Division of the National Court Register under KRS no 0000047823.

2.- Mr. Marek JEUTE, Company's director, born in Warsaw (Poland) on 19 November 193 8, residing at ul. Wysowska 12, 02-928 Warsaw (Poland),

here represented by Mr Philippe AFLALO, company director, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy established on 29 June 2011,

who declared to subscribe to 1,800 (one thousand eight hundred) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of 50 (fifty) shares, with the nominal value of 4,500,00 PLN (four thousand five hundred zlotys) each, representing 50% of the share capital of the company Promark Serwis Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia with its registered office in Warszawa, (address: ul. Zdrojowa 32, 02-927 Warszawa) registered in the register of entrepreneurs by the District Court for the Capital City of Warszawa in Warszawa, XIII Economic Division of the National Court Register under KRS no 0000047823.

The existence and the value of the said shares is evidenced in a report established on 29 June 2011 by GSL Revision S.à r.l., signed by Mr Luc SCHMITT, having its registered office in 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette, concluding as follows:

" **6. Conclusion.** Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 3.600 shares with a nominal value of EUR 31 each of CONTINUOUS IMPROVEMENT JOB S.A. to be issued in counterpart."

Furthermore, it results from a certificate issued by the management of the company Promark Serwis Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia on 29 June 2011, that:

"- Mr. JEUTE PIOTR- STANISLAW, residing professionally at 4 Cyganeczki, 02-928 Warszawa (Poland), is the owner of 50 shares of Promark Serwis Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia

- Mr JEUTE Marek, residing at ul. Wysowska 12, 02-928 Warsaw (Poland), is the owner of 50 shares of Promark Serwis Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia

In total being 100% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;

- Mr JEUTE PIOTR- STANISLAW and Mr. JEUTE Marek are solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;

- there exist pre-emption rights to acquire the shares by the other shareholders. The statements of the shareholders concerning the waiver of the preemption right to acquire the shares were obtained on June 29, 2011;

- there are no other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable, with reservations that the transfer of the Shares requires a consent of the Shareholders' Meeting, which was granted in resolution no 3 of June 29, 2011 confirming the consent to the transfer of the ownership of the shares by the shareholders - Marek Jeute and Piotr Jeute;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;"

The said proxies, report and certificate, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

According to the report established by GSL Révision S.à r.l. prenamed, the economic ownership of 100 shares of Promark Serwis Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia is valued at its book value as at 30/04/2011 for PLN 1,024,814.03, converted into EUR at the rate of 28 June 2011 (1 PLN = 0.2502 EUR) being a total value of EUR 256,440.72.

The surplus between the value of the contribution in kind and the value of the shares issued in consideration of it being EUR 144,840.72 (EUR 256,440.72 - EUR 111,600 = EUR 144,840.72), will be transferred to a share premium account.

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of the 1st paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The corporate capital is set at one hundred forty-two thousand six hundred euros (EUR 142.600,00) represented by four thousand six hundred (4,600) shares with a par value of thirty-one euros (31.- EUR) each"

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand euro (EUR 2,000).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le six juillet.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Continuous Improvement Job S.A.", avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 26 mai 2011, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital d'un montant de cent onze mille six cents euros (111.600.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros à cent quarante deux mille six cents euros (142.600.- EUR) par l'émission de trois mille six cents (3.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription des trois mille six cents (3.600) actions nouvelles par (i) Monsieur Piotr Stanislaw JEUTE, administrateur de sociétés, né à Varsovie (Pologne) le 18 juillet 1963, demeurant à PL-02-928 Varsovie, 4, Cyganeczki pour mille huit cents (1.800) nouvelles actions, et (ii) Monsieur Marek JEUTE, administrateur de sociétés, né à Varsovie (Pologne) le 19/11/1938, demeurant ul. Wysowska 12, 02-928 Varsovie (Pologne) pour mille huit cents (1.800) nouvelles actions.

3. Libération de ces trois mille six cents (3.600) nouvelles actions par apport en nature de 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 4.500,00 PLN (quatre mille cinq cents Zlotys) chacune, représentant 100% du capital de la société Promark Serwis Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia avec siège social à Warszawa, (address: ul. Zdrojowa 32, 02-927 Warszawa), inscrite au «register of entrepreneurs» du registre de la Capitale Varsovie, XIII Economic Division of the National Court Register sous le numéro KRS 0000047823, respectivement (i) Mr. JEUTE PIOTR- STANISLAW, pré-nommé pour cinquante (50) actions; et (ii) Mr Marek Jeute, pré-nommé pour cinquante (50) actions.

L'éventuel supplément entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nette des actions émises sera portée dans un compte prime d'émission.

4. Changement conséquent de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de cent onze mille six cents euros (111.600.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à cent quarante deux mille six cents euros (142.600.- EUR) par l'émission de trois mille six cents (3.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en nature, comme suit:

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1.- Monsieur Piotr Stanislaw JEUTE, administrateur de sociétés, né à Varsovie (Pologne) le 18 juillet 1963, demeurant à PL-02-928 Varsovie, 4, Cyganeczki

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 29 juin 2011,

lequel déclare souscrire à mille huit cents (1.800) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de cinquante (50) actions d'une valeur nominale de 4.500,00 PLN (quatre mille cinq cents Zlotys) chacune, de la société Promark Serwis Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia avec siège social à Varsovie, (address: ul. Zdrojowa 32, 02-927 Warszawa), inscrite au «register of entrepreneurs» du registre de la Capitale Varsovie, XIII Economic Division of the National Court Register sous le numéro KRS 0000047823.

2.- Monsieur Marek JEUTE, administrateur de sociétés, né à Varsovie (Pologne) le 19 novembre 1938, demeurant ul. Wysowska 12, 02-928 Varsovie (Pologne),

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 29 juin 2011,

lequel déclare souscrire à mille huit cents (1.800) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de cinquante (50) actions d'une valeur nominale de 4.500,00 PLN (quatre mille cinq cents Zlotys) chacune, de la société Promark Serwis Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia avec siège social à Varsovie, (address: ul. Zdrojowa 32, 02-927 Warszawa), inscrite au «register of entrepreneurs» du registre de la Capitale Varsovie, XIII Economic Division of the National Court Register sous le numéro KRS 0000047823.

L'existence et la valeur des dites actions a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par GSL Révision S.à r.l. et signé par Monsieur Luc Schmitt, 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette, en date du 29 juin 2011, qui conclut comme suit:

« **6. Conclusion.** Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 3.600 shares with a nominal value of EUR 31 each of CONTINUOUS IMPROVEMENT JOB S.A. to be issued in counterpart.»

Il résulte en outre d'un certificat émis en date du 29 juin 2011 par la gérance de Promark Serwis Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia que:

- Monsieur Piotr Stanislaw JEUTE, demeurant à PL-02-928 Varsovie, 4, Cyganeczki est propriétaire de 50 actions de Promark Serwis Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia

- Monsieur Marek JEUTE, demeurant ul. Wysowska 12, 02928 Varsovie (Pologne), est propriétaire de 50 actions de Promark Serwis Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia

Le total faisant 100% du capital social de la société

- les actions apportées sont entièrement libérées;

- Monsieur Piotr Stanislaw JEUTE et Monsieur Marek JEUTE sont les seuls ayant droits sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie

- il existe un droit de préemption au profit des actionnaires pour acquérir les actions. Les déclarations des actionnaires relatives à la renonciation à leur droit de préemption pour acquérir ces actions ont été obtenues en date du 29 juin 2011;

- il n'existe pas d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles avec la réserve que la cession des actions requière le consentement de l'assemblée générale des actionnaires, lequel a été donné dans la résolution numéro 3 de la réunion du 29 juin 2011, confirmant le consentement au sujet du transfert de la propriété des actions par les actionnaires Marek Jeute et Piotr Jeute;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

Lesdits rapport, procurations et certificats resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Il résulte du rapport établi par GSL Révision S.à r.l. dont question ci-dessus, que la valeur économique des 100 actions de Promark Serwis Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia est évaluée, selon sa valeur comptable en date du 30/04/2011, à PLN 1.024.814,03, montant converti en EUR au taux de change du 28 juin 2011 (1 PLN = 0,2502 EUR) correspondant à une valeur totale de EUR 256.440,72.

Le surplus entre l'apport en nature et la valeur nominale des actions émises en échange étant de EUR 144.840,72 (EUR 256.440,72 - EUR 111.600 = EUR 144.840,72) sera porté à un compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à cent quarante deux mille six cents euros (142.600.- EUR) représenté par quatre mille six cents (4.600) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune.»

Estimation frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille euros (2.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MAMANE, M.-L. AFLALO, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31414. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011111589/257.

(110127918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Compagnie Maritime Monégasque International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 153.598.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106646/9.

(110123079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Consult Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 135.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26/07/2011.

Référence de publication: 2011106647/10.

(110122368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.582.

Im Jahre zweitausendundelf, den dreizehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Arlette SIEBENALER, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg,

auf Grund verschiedener Zirkularbeschlüss der Partners Group Management II S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, Avenue de la Gare.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, Avenue de la Gare, RCS Luxemburg Nummer B 151582, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 23. Februar 2010, veröffentlicht im Memorial C Nummer 565 vom 17. März 2010. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 9. Juni 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1697 vom 20. August 2010.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 31.000.000 (einunddreissigtausend Euro) eingeteilt in 3.099.998 (drei Millionen neunundneunzigtausend neunhundertachtundneunzig) Manager-Aktien und 2, (zwei) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- eine Million (1.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie; und
- zehn Millionen (10.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt eintausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) zuzüglich Emissionsagio von bis zu neunhundertneunundneunzig Euro und neunundneunzig Eurocent (999,99 EUR); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Eurocent (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio zwischen null (0) Euro und neunundneunzig (99) Eurocent nach Ermessen des Managers) ausgegeben. Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzung Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss Beschluss vom 28. Juni 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 99,43 (neunundneunzig Komma dreiundvierzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 9.943, (neuntausend neunhundertdreiundvierzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Eurocent (0,01 EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,99 (neunhundertneunundneunzig Komma neunundneunzig Euro),

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 9.943.000,- (neun Millionen neunhundertdreiundvierzigtausend Euro) erhalten hat.

VI.- Gemäss Beschluss vom 28. Oktober 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 99,00 (neunundneunzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 9.899,999 (neuntausend achthundertneunundneunzig Komma neunhundertneunundneunzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Eurocent (0,01 EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,99 (neunhundertneunundneunzig Komma neunundneunzig Euro) Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 9.899.999 (neun Millionen achthundertneunundneunzigtausend neunhundertneunundneunzig Euro) erhalten hat.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 31.198,43 (einunddreissigtausendeinhundertachtundneunzig Komma dreiundvierzig Euro) eingeteilt in 3.099.998,000 (drei Millionen neunundneunzigtausend neunhundertachtundneunzig Komma null) Manager-Aktien und 19.844,999 (neunzehntausend achthundertvierundvierzig Komma neunhundertneunundneunzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 31,198.43 (thirty-one thousand one hundred and ninety-eight point forty-three Euro) represented by 3,099,998.000 (three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight point zero) Manager-Shares and 19,844.999 (nineteen thousand eight hundred and forty-four point nine hundred and ninety-nine) Ordinary Shares of a par value of EUR 0,01 (one Eurocent) per share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 8.500.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32588. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. Juli 2011.

Référence de publication: 2011111041/91.

(110127485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Corsair III Benelux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III Benelux Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011106649/11.

(110122270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Corsair III European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III European Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011106650/11.

(110122060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Camping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7601 Larochette, Birkelt.

R.C.S. Luxembourg B 23.124.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2010.

Pour CAMPING INTERNATIONAL S.A.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011106656/13.

(110122217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Caballo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CABALLO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011106652/11.

(110122263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

**Trinseo Materials Operating S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Styron S.à r.l.).**

Capital social: USD 1.551.436,56.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 153.586.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of July.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Styron Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.582, with a share capital of USD 660,834.12,

hereby represented by Arlette Siebenaler, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Styron S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.586 and with a share capital of USD 1,538,676.22 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated June 3, 2010 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1477 on July 19, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on December 29, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1145 on May 28, 2011.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand seven hundred and sixty United States Dollars and thirty-four Cents (USD 12,760.34) in order to bring it from its present amount of one million five hundred and thirty-eight thousand six hundred and seventy-six United States Dollars and twenty-two Cents (USD 1,538,676.22), represented by one hundred and fifty-three million eight hundred and sixty-seven thousand six hundred and twenty-two (153,867,622) shares in registered form, with a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, to the amount of one million five hundred and fifty one thousand four hundred and thirty-six United States Dollars and fifty-six Cents (USD 1,551,436.56), by way of the issuance of one million two hundred seventy six thousand and thirty-four (1,276,034) new shares with a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind consisting in a receivable held by the sole shareholder in the aggregate amount of one hundred twenty seven million six hundred three thousand four hundred and forty-two United States Dollars (USD 127,603,442) (the Receivable). The aggregate contribution value of one hundred twenty seven million six hundred three thousand four hundred and forty-two United States Dollars (USD 127,603,442) shall be allocated to (i) the Company's nominal share capital for an amount of twelve thousand seven hundred sixty United States Dollars and thirty-four Cents (USD 12,760.34) and to (ii) the Company's share premium reserve account for an amount of one hundred twenty seven million five hundred ninety thousand six hundred and eighty-one United States Dollars and sixty-six Cents (USD 127,590,681.66);

3. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital;

4. Change of the name of the Company from Styron S.à r.l. to Trinseo Materials Operating S.à r.l.;

5. Subsequent amendment to article 1 of the Articles;

6. Revocation of Mr. Richard Diemer from the board of managers of the Company as of the date hereof;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

7. Miscellaneous.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand seven hundred and sixty United States Dollars and thirty-four Cents (USD 12,760.34) in order to bring it from its present amount of one million five hundred and thirty-eight thousand six hundred and seventy-six United States Dollars and twenty-two Cents (USD 1,538,676.22), represented by one hundred and fifty-three million eight hundred and sixty-seven thousand six hundred and twenty-two (153,867,622) shares in registered form, with a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, to the amount of one million five hundred and fifty one thousand four hundred and thirty-six United States Dollars and fifty-six Cents (USD 1,551,436.56), by way of the issuance of one million two hundred seventy six thousand and thirty-four (1,276,034) new shares with a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one million two hundred seventy six thousand and thirty-four (1,276,034) new shares with a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in the Receivable.

The aggregate contribution in kind of one hundred twenty seven million six hundred three thousand four hundred and forty-two United States Dollars (USD 127,603,442) to the Company is allocated as follows:

(i) an amount of twelve thousand seven hundred sixty United States Dollars and thirty-four Cents (USD 12,760.34) is allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one hundred twenty seven million five hundred ninety thousand six hundred and eighty-one United States Dollars and sixty-six Cents (USD 127,590,681.66) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) balance sheet of the Sole Shareholder dated July 8, 2011 (the Balance Sheet) and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate). It results from Certificate that, as of the date of Certificate:

- the attached balance sheet dated as of July 8, 2011 (the Balance Sheet) shows a receivable in an amount of one hundred twenty seven million six hundred three thousand four hundred and forty-two United States Dollars (USD 127,603,442) (the Receivable);

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is of at least one hundred twenty seven million six hundred three thousand four hundred and forty-two United States Dollars (USD 127,603,442) and since the Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The Certificate and the Balance Sheet, after signature “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at one million five hundred and fifty one thousand four hundred and thirty-six United States Dollars and fifty-six Cents (USD 1,551,436.56), represented by one hundred fifty five million one hundred forty three thousand six hundred and fifty-six (155,143,656) shares in registered form, with a nominal value of one Cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Styron S.à r.l. to Trinseo Materials Operating S.à r.l.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the article 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “Trinseo Materials Operating S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)”.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to revoke Mr Richard Diemer from the board of managers of the Company as of the date hereof.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and to give authority to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7000.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le huitième jour de juillet,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Styron Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.582, au capital social de USD 660.834,12,

ici représentée par Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

La partie comparante est l’associé unique (l’Associé Unique) de Styron S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.586, au capital social de USD 1.538.676,22 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte notarié daté du 3 juin 2010 publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations numéro 1477 du

19 juillet 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg le 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations numéro 1145 du 28 mai 2011.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille sept cent soixante dollars américains et trente-quatre cents (USD 12.760,34) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent trente-huit mille six cent soixante-seize dollars américains et vingt-deux cents (USD 1.538.676,22), représenté par cent cinquante-trois millions huit cent soixante-sept mille six cent vingt-deux (153.867.622) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, à un montant de un million cinq cent cinquante-et-un mille quatre cent trente-six dollars américains et cinquante-six cents (USD 1.551.436,56) par l'émission d'un million deux cent soixante-seize mille et trente-quatre (1.276.034) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 1. ci-dessus par un apport en nature qui se compose d'une créance détenue par l'Associé Unique d'un montant total de cent vingt sept millions six cent trois mille quatre cent quarante-deux dollars américains (USD 127.603.442) (la Créance). Le montant total de cent vingt sept millions six cent trois mille quatre cent quarante-deux dollars américains (USD 127.603.442) sera affecté (i) au compte de capital social nominal de la Société pour un montant de douze mille sept cent soixante dollars américains et trente-quatre cents (USD 12.760,34) et (ii) au compte de réserve de prime d'émission de la Société pour un montant de cent vingt sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-un dollars américains et soixante six cents (USD 127.590.681,66);

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation du capital social;

4. Changement de la dénomination de la Société de Styron S.à r.l. en Trinseo Materials Operating S.à r.l.;

5. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts;

6. Révocation de Mr. Richard Diemer de ses fonctions de gérant de la Société à compter de la date ci-dessus;

7. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

8. Divers.

II. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille sept cent soixante dollars américains et trente-quatre cents (USD 12.760,34) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent trente-huit mille six cent soixante-seize dollars américains et vingt-deux cents (USD 1.538.676,22), représenté par cent cinquante-trois millions huit cent soixante-sept mille six cent vingt-deux (153.867.622) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, à un montant de un million cinq cent cinquante-et-un mille quatre cent trente-six dollars américains et cinquante-six cents (USD 1.551.436,56) par l'émission de un million deux cent soixante-seize mille et trente-quatre (1.276.034) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit aux un million deux cent soixante-seize mille et trente-quatre (1.276.034) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose de la Créance.

L'apport en nature total de cent vingt sept millions six cent trois mille quatre cent quarante-deux dollars américains (USD 127.603.442) à la Société sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de douze mille sept cent soixante dollars américains et trente-quatre cents (USD 12.760,34) au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de cent vingt sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-un dollars américains et soixante six cents (USD 127.590.681,66) au compte de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport de la Créance est documentée, inter alia, par (i) un bilan de l'Associé Unique daté du 8 juillet 2011 (le Bilan) et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat). Il ressort du Certificat qu'à la date du Certificat:

- le bilan annexé daté du 8 juillet 2011 (le Bilan) indique une créance d'un montant de cent vingt sept millions six cent trois mille quatre cent quarante-deux dollars américains (USD 127.603.442) (la Créance);
- l'Associé Unique est le propriétaire et le bénéficiaire de la Créance et a le droit d'en disposer;
- la Créance est certaine, liquide et exigible;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société d'après le Bilan ci-joint est au moins égale à cent vingt sept millions six cent trois mille quatre cent quarante-deux dollars américains (USD 127.603.442) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis le Bilan;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'un nantissement ou servitude limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;
- toutes les formalités de transfert de droit de propriété de la Créance à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Créance s'éteindra par confusion pour les besoins de l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le Certificat et le Bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un million cinq cent cinquante-et-un mille quatre cent trente-six dollars américains et cinquante-six (USD 1.551.436,56), représenté par cent cinquante cinq millions cent quarante-trois mille six cent cinquante-six (155.143.656) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de Styron S.à r.l. en Trinseo Materials Operating S.à r.l.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier ensuite l'article 1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est «Trinseo Materials Operating S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer Mr Richard Diemer de ses fonctions de gérant de la Société à compter de la date ci-dessus.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société chacun agissant individuellement, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 7.000.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32275. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106432/262.

(110121109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

ULMH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 702.038,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 158.870.

—
*Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses
der Generalversammlung der Gesellschaft vom 12. Juli 2011*

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 12. Juli 2011 beschlossen,

1. Herrn Willem Labuschagne, geschäftsansässig in 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, als Geschäftsführer, mit Wirkung zum 27. Juni 2011, abzuwählen.

2. Frau Muriel Grandmaison, "Company Administrator", geboren am 8. April 1969 in Stavelot, Belgium, geschäftsansässig in 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Betrange, Luxembourg, mit Wirkung zum 27. Juni 2011, auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführerin zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. Juli 2011.

Unterschrift
Bevollmächtigte

Référence de publication: 2011107223/20.

(110119475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Caballo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.765.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 juillet 2011

1. M. Vincent TUCCI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour CABALLO S.A.
Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011106653/16.

(110122265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Glover International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.942.

—
Par le présent avis, la Société informe les tiers des changements suivants concernant ses Administrateurs:

- CMS Management Services S.A., Administrateur, a désormais pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- T.C.G. Gestion S.A., Administrateur, a désormais pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Luxembourg Corporation Company S.A., Administrateur, a désormais pour siège social le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Luxembourg, le 27 juillet 2011.
CMS Management Services S.A.
Administrateur
Catherine Noens
Représentant Permanent

Référence de publication: 2011106797/18.

(110122859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Cafruta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8268 Bertrange, Tossenbergr.

R.C.S. Luxembourg B 19.096.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106654/10.

(110123006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Cagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

R.C.S. Luxembourg B 25.177.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106655/10.

(110123187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Mobsat Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.257.908,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.515.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011114991/13.

(110130454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Avial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.584.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011114939/10.

(110130424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.
